

« QUI PARLE SÈME. QUI ÉCOUTE RÉCOLTE. »

- PROVERBE PERSAN

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

SEPTEMBRE 2013
VOLUME XIX
NUMÉRO 3



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

RENDEMENTS DES PORTEFEUILLES : PERSPECTIVES INTÉRESSANTES À MOYEN TERME

Au troisième trimestre, les rendements des actions ont été très décents, alors que les obligations ont reculé pour un deuxième trimestre consécutif et que les taux d'intérêt ont continué à monter. Rappelons que les prix et les taux des obligations varient en sens inverse. À cet effet, nous vous invitons à prendre connaissance de l'article du présent numéro qui traite du sujet en profondeur.

La Réserve fédérale américaine (la Fed) a finalement décidé de poursuivre d'une manière intégrale son programme d'assouplissement quantitatif, un geste auquel les marchés ont applaudi. L'économie progresse, mais l'inflation demeure faible et la Fed aimerait voir davantage de gains sur le plan de l'emploi. Du côté canadien, le nouveau gouverneur de la Banque du Canada, M. Stephen Poloz, est encouragé par les perspectives économiques chez nos voisins du sud et par leurs impacts positifs chez nous. Somme toute, les risques de rechute économique se sont dissipés, ce qui augure bien pour les rendements des portefeuilles à moyen terme.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permet de mettre à l'abri de l'impôt les revenus d'un montant cumulatif annuel. Contrairement à un REER, les cotisations ne sont pas

déductibles; en contrepartie, il est possible de retirer (et de remettre) en tout temps le capital sans aucune incidence fiscale. Pour les personnes qui n'ont pas encore ouvert de CELI ni déposé les cinq premières cotisations, il est toujours le temps de le faire, car les cotisations inutilisées peuvent s'accumuler. Quant à celles qui possèdent déjà un CELI et qui y ont investi les premiers 25 500 \$ permis à ce jour, elles pourront y ajouter un montant additionnel de 5 500 \$ dès le 1^{er} janvier prochain. Comme nous sommes en mesure de recevoir à l'avance vos instructions à cet effet, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

DISTRIBUTION DES REVENUS ET DES GAINS EN CAPITAL DE FIN D'ANNÉE

Comme par les années passées, les Fonds FMOQ procéderont, s'il y a lieu, à une distribution des revenus et gains en capital nets (diminués des pertes en capital) à la fin de l'année, soit le vendredi 20 décembre. Les participants qui souhaiteraient effectuer des transactions avant cette distribution devront nous informer de leur intention avant 10 heures, le vendredi 13 décembre. En plus d'accélérer les divers processus de fin d'année, une distribution plus hâtive permet aux participants qui le souhaitent d'effectuer, au cours des dernières semaines de l'année, des transactions sur des titres de leurs portefeuilles comportant des pertes potentielles. Ce faisant, ils peuvent réduire, voire annuler l'impact fiscal de cette distribution. Pour aider nos clients dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) dès le 23 décembre, à midi. Bien entendu, nos conseillers sont à votre entière disposition pour vous guider à cet égard.

DANS CE NUMÉRO...

Augmentation de l'impôt sur les dividendes ordinaires	3
Accès au compte – Nouveautés	3
La hausse des taux d'intérêt et son impact sur les Fonds FMOQ	4
Identité corporative renouvelée chez Fonds FMOQ	6
Planification fiscale de fin d'année	8
CyberStudio : un outil d'information à votre portée	10
Incorporation, oui ou non ?	13
L'histoire en capsule	13
Survol des marchés financiers	14
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

À LA RENCONTRE DES OMNIPRATICIENS

Encore cette année, nous participerons à toutes les assemblées des associations affiliées à la FMOQ ainsi qu'à tous les congrès de formation continue de l'automne. Nous espérons vous y rencontrer.

De plus, comme par les années passées, nous poursuivons notre programme de service en région qui s'adresse aux personnes résidant à l'extérieur des grands centres de Montréal et Québec. Nos conseillers se déplacent régulièrement dans les régions afin d'y rencontrer, sur rendez-vous, les participants et les médecins intéressés. Ceux-ci en sont informés à l'avance, par lettre ou par courriel, afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec leur conseiller.

SALON VISION 2013

Le 2 novembre prochain, au Palais des congrès de Montréal, nous aurons un kiosque au Salon Vision 2013 de l'Association des optométristes du Québec avec qui nous avons une entente de partenariat. Ce sera donc une occasion privilégiée, pour tous les membres de l'Association, de faire plus ample connaissance avec nos conseillers et de découvrir de nos produits et services.

PROGRAMME DE CONFÉRENCES HIVER – PRINTEMPS 2014

La prochaine saison de nos conférences sur divers sujets de nature économique et financière s'ouvrira en janvier à Montréal et à Québec par celle sur les perspectives économiques de 2014. Le programme de la saison sera transmis en novembre aux participants, par courriel ou par courrier. Les médecins ou les clients qui seront dans l'impossibilité d'assister à ces soirées pourront néanmoins les visionner dans notre portail de formation en ligne CyberStudio (www.cyberstudio.fondsfoq.com). Outre les conférences qui sont mises en ligne dans les semaines suivant leur présentation, le portail offre beaucoup d'autres contenus d'intérêt (voir page 10).

ENREGISTREMENT DE CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Conformément aux règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF), lorsque nous acceptons de procéder à des transactions par téléphone, nous devons :

- 1) nous assurer que le client consent à une telle procédure par le biais d'une entente préalable; pour ce faire, nous demandons de remplir et de signer le formulaire Autorisation limitée recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada (IFIC), ce que plusieurs clients ont déjà fait; ceux qui souhaitent le faire peuvent retrouver le document dans le site Internet www.fondsfoq.com, ou le demander à leur conseiller;
- 2) instaurer des procédures d'enregistrement et de conservation (sur support électronique ou manuel) relatives aux instructions verbales ou écrites données par les clients, et ce, aux fins de leur exécution.

Aux fins de conservation des instructions verbales de nos clients, nous avons implanté un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers. En plus de répondre aux exigences règlementaires, ce système nous permet de vérifier, au besoin, l'exactitude d'une transaction, de nous assurer en tout temps du respect de la conformité et de la justesse des recommandations de nos conseillers et d'améliorer la qualité de notre service à la clientèle dans son ensemble.

FACTURATION DES HONORAIRES DES MÉDECINS

Tel que nous l'avons déjà annoncé, nous avons travaillé activement à la mise en place d'une agence de facturation pour les médecins omnipraticiens du Québec. Nous sommes heureux de vous informer que nous sommes maintenant prêts à vous servir! Afin d'être en mesure de vous offrir un service à la hauteur de vos attentes et de vous faire bénéficier de

l'expertise opérationnelle requise, nous avons d'abord acquis une agence de facturation déjà en activité. Par la suite, nous avons intégré celle-ci à notre structure, amélioré le support informatique et obtenu, auprès de la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ), notre propre accréditation comme agence de facturation.

Nous vous offrons maintenant non seulement une solide expertise et une vaste expérience, mais aussi et surtout les avantages uniques de notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. La FMOQ étant en effet le seul organisme responsable de négocier vos conditions de travail, nous avons la conviction d'être en mesure de vous offrir un service d'une qualité incomparable et inégalable.

Ce service est sous la responsabilité de M^{me} Nathalie Rousseau qui possède plus de 12 années d'expérience en facturation. Elle est épaulée par M^{me} Néhémie Cimé, technicienne en facturation, et par toute l'équipe de support administratif et informatique des Fonds FMOQ. Vous pouvez joindre le service au **514 868-0661** ou, sans frais, au **1 877 679-3229**.

EXPANSION DES AFFAIRES

La Société de services financiers Fonds FMOQ inc. est heureuse d'accueillir, à compter du 7 octobre prochain, M^{me} Patricia Freiji qui assumera les fonctions de Responsable – Expansion des affaires. À ce titre, elle verra à faire connaître l'ensemble des produits et services de la société et de ses filiales à la communauté médicale québécoise, et plus particulièrement aux médecins omnipraticiens que nous n'avons pas l'occasion de rencontrer régulièrement lors des activités de la FMOQ. En plus de posséder 14 années d'expérience dans le domaine de la représentation pharmaceutique, M^{me} Freiji a travaillé aussi dans celui des services financiers. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre équipe.

NOUVELLE DÉSIGNATION, NOUVELLE IDENTITÉ

Vous avez sans doute remarqué que la société Les Fonds d'investissement FMOQ inc, courtier en épargne collective à votre service depuis 1997, porte maintenant le nom de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. Ce changement de nom a été jugé nécessaire afin de bien refléter la diversité de l'offre de produits et services de la Société et l'approche axée sur le conseil qui la caractérise. Nous avons également saisi l'occasion pour moderniser l'identité visuelle des Fonds FMOQ et des diverses sociétés du groupe. En espérant que ces changements vous plaisent, de plus amples renseignements sur la démarche sont disponibles dans le présent numéro.

ATTENTION

AUGMENTATION DE L'IMPÔT SUR LES DIVIDENDES ORDINAIRES

Depuis le début de l'année, les deux paliers de gouvernements (Québec et Canada) ont annoncé, somme toute assez discrètement, une mauvaise nouvelle pour les professionnels incorporés : une hausse d'impôt sur les dividendes non déterminés (ou dividendes ordinaires). Il s'agit essentiellement des dividendes payés par une société par actions (SPA) à même son revenu qui est taxé au plus petit taux (19 %). Ainsi, dès 2014, ce changement touchera le médecin incorporé qui se versera un dividende

provenant de sa société dont le revenu annuel n'excède pas 500 000 \$. Le taux d'imposition sur ces dividendes non déterminés, pour la tranche de revenus la plus imposée, s'établira donc à 39,78 % en 2014, par rapport à 38,54 % en 2013.

Par exemple, au plus haut taux d'imposition, un dividende de 50 000 \$ versé le 15 janvier 2014 coûtera donc 620 \$ de plus d'impôt que s'il avait été versé un mois plus tôt, en 2013.

SITE INTERNET

ACCÈS AU COMPTE – NOUVEAUTÉS

Vous faites partie du nombre croissant de nos clients qui consultent leurs comptes Fonds FMOQ via notre site Internet sécurisé ? Au courant de l'été, nous avons procédé à certaines améliorations et sommes heureux d'annoncer que dorénavant tous nos clients ont accès à l'onglet « Transactions », lequel restait inactif pour ceux d'entre vous qui ne désiraient pas effectuer de transactions en ligne. Suite à l'ajout de cette option, vous pouvez non seulement découvrir le fonctionnement du volet transactionnel de notre site Internet et choisir par la suite la façon de transiger qui vous convient le mieux, mais aussi consulter en tout temps l'historique de vos transactions des douze derniers mois et soumettre en ligne, si vous le souhaitez, une demande de cessation de réception par la poste de vos avis de transactions. Nous tenons à souligner que le fait de pouvoir accéder à cet onglet ne

vous oblige aucunement à modifier votre façon habituelle d'effectuer vos transactions, vous pouvez continuer à donner vos instructions par téléphone ou par le biais d'un message sécurisé à votre conseiller.

De plus, soucieux d'apporter une sécurité optimale aux utilisateurs de notre site Internet, nous en avons renforcé certains paramètres. Maintenant, si votre page de consultation reste inactive pendant plus de dix minutes, toute nouvelle action dans le navigateur déclenchera une déconnexion automatique par mesure de sécurité. Nous vous rappelons tout de même que la confidentialité de vos renseignements relève avant tout de votre responsabilité et nous vous recommandons de fermer systématiquement votre session après chaque consultation.

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT ET SON IMPACT SUR LES FONDS FMOQ

Depuis quelques années, beaucoup de gestionnaires de portefeuilles appréhendaient une hausse des taux d'intérêt, mais ces derniers ont continué à baisser, contribuant par le fait même au gonflement des rendements des fonds obligataires. Toutefois, la situation est différente depuis le printemps, car les taux ont fait un bond à la hausse à compter du mois de mai. En plus de faire chuter de 4 % le principal indice obligataire canadien, ce mouvement a écorché au passage les fonds équilibrés comprenant de telles obligations négociables.

Plusieurs sont d'avis que les taux continueront à monter au cours des prochaines années. Cependant, il faut signaler 1) que l'inflation ne constitue pas une menace à l'heure actuelle et 2) que les banques centrales s'en tiennent toujours à des politiques monétaires accommodantes, la reprise économique ne justifiant pas encore un resserrement.

Voyons tout de même comment les différents Fonds FMOQ sont affectés par les hausses de taux.

FONDS MONÉTAIRE FMOQ

Le Fonds monétaire FMOQ génère présentement un rendement d'environ 1,25 %, excluant les frais de gestion qui sont de 0,46 %, ce qui lui donne un rendement net avoisinant 0,80 % par année. Ce taux suivra de très près les hausses que la Banque du Canada décrètera au cours des prochaines années. En conséquence, **les hausses de taux seront favorables pour le Fonds monétaire FMOQ.**

FONDS OBLIGATIONS CANADIENNES FMOQ

Contrairement aux fonds monétaires, les fonds d'obligations ont largement bénéficié des baisses de taux. Rappelons que le rendement d'un fonds d'obligations est basé sur deux éléments : 1) le coupon (l'intérêt) de l'obligation et 2) l'appréciation de la valeur marchande de celle-ci, lorsque les taux d'intérêt sont à la baisse. La situation s'avère toutefois problématique lorsque ces derniers se situent à des seuils planchers. En effet, le coupon étant alors très faible, la valeur marchande de l'obligation baisse si les taux commencent à monter.

Puisqu'un fonds de ce type diversifie généralement les échéances de ses obligations (de 1 à 30 ans), ce ne sont pas tant les variations de taux à court terme de la Banque du Canada qui affecteront la valeur des obligations que 1) les expectatives des marchés à moyen et à long terme sur la croissance économique à venir et 2) de possibles pressions inflationnistes au cours des prochaines années. Les gestes du gouverneur de la Banque du Canada, certes, mais surtout ses discours, auront tout de même un impact sur la courbe des taux.

Plus une obligation est à long terme, plus sa valeur est sensible aux variations des taux d'intérêt. L'indice qui sert de repère aux fonds d'obligations est le DEX Univers. Sa durée* moyenne est de 6,65 ans. Sans trop entrer dans les détails, il faut savoir que la durée d'une obligation, ou la durée moyenne d'un fonds d'obligations, permet de mesurer l'impact d'une variation de taux d'intérêt sur la valeur marchande de l'obligation, ou du fonds.

Pour un fonds dont la durée est de 6,65 ans, comme le Fonds obligations canadiennes FMOQ, une hausse de taux de 0,5 % sur toutes les échéances se traduirait par une baisse du Fonds de 3,33 % ; une hausse de 1 %, par une baisse de 6,65 % ; et ainsi de suite.

Pour obtenir le rendement du Fonds, il faudrait y ajouter le coupon (environ 2,90 % présentement) et y soustraire les frais de gestion (1,09 %). Une hausse généralisée des taux de 1 % entrainerait donc un rendement négatif de - 4,8 % (2,90 % - 6,65 % - 1,09 %).

L'impact serait beaucoup moins grand si la hausse était plus graduelle, voire sur une période de quelques années plutôt que de quelques mois. Pour une hausse des taux de 1 % sur 3 ans, le Fonds obligations canadiennes FMOQ procurerait un rendement moyen légèrement positif. En conséquence, **les hausses de taux seront défavorables à court terme pour le Fonds obligations canadiennes FMOQ.**

Nous parlons bel et bien de **court terme**, car les fonds d'obligations pourront générer des rendements plus élevés après la période d'ajustement à la hausse des taux. Si les investisseurs ayant un horizon de placement à court terme doivent se méfier de ces fonds, la situation est beaucoup moins délicate pour ceux qui investissent à long terme, soit sur un horizon de plus de cinq ans.

FONDS ÉQUILIBRÉS FMOQ

Comme les Fonds équilibrés FMOQ détiennent à la fois des actions, des obligations et des titres du marché monétaire, il faut creuser un peu pour connaître la vulnérabilité de ces Fonds face à de possibles hausses des taux.

FONDS OMNIBUS FMOQ

Ce Fonds est régulièrement rééquilibré afin de détenir 55 % d'actions et 45 % de titres à revenu fixe. Dans un environnement normal, ils sont composés de 3 % de titres du marché monétaire et de 42 % de parts du Fonds obligations canadiennes FMOQ. À la suite des baisses de taux, ce Fonds détient depuis déjà quelque temps entre 5 % et 10 % de titres du marché monétaire ainsi qu'entre 35 % et 40 % de parts du Fonds obligations canadiennes FMOQ. Par voie de conséquence, **le Fonds omnibus FMOQ est moins sensible aux variations de taux d'intérêt qu'en temps normal.**

FONDS DE PLACEMENT FMOQ

La répartition d'actifs de ce Fonds varie selon les perspectives de ses gestionnaires. Sa proportion de titres à revenu fixe peut fluctuer de 21 % à 41 %. Afin de se prémunir contre une hausse de taux, le gestionnaire peut aussi favoriser les titres du marché monétaire, au détriment des obligations. À l'heure actuelle, seulement 15 % du Fonds est composé d'obligations, contre 6 % en titres du marché monétaire. Donc, **le Fonds de placement FMOQ sera très peu affecté par une hausse généralisée des taux** et le gestionnaire aura la possibilité d'ajuster la répartition du Fonds pour profiter des occasions qui se présenteront.

FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Dans un contexte de hausse de taux, ce Fonds pourrait être plus affecté, car il investit dans des actions à dividende élevé, des actions privilégiées, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire. La demande pour les actions à dividende élevé est forte lorsque les taux d'intérêt sont bas, mais il n'est pas exclu que ces titres subissent la « concurrence » de placements plus conservateurs (par exemple, les CPG ou les obligations), si jamais leurs taux d'intérêt étaient bonifiés.

Pour tenir compte de ce contexte, le gestionnaire du Fonds revenu mensuel FMOQ sous-pondère présentement ses investissements qui sont plus sensibles aux hausses de taux (en l'occurrence les obligations et les actions privilégiées). Par contre, il surpondère les placements à court terme ainsi que les actions ordinaires versant un dividende susceptible de s'apprécier au cours des prochaines années. Ainsi, **le Fonds revenu mensuel FMOQ serait affecté négativement advenant un ajustement abrupt des taux à la hausse, mais il se tirerait bien d'affaire si les hausses de taux étaient graduelles et modérées.**

FONDS ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR FMOQ

Comme son nom l'indique, ce nouveau Fonds FMOQ créé en avril 2013 a pour objectif d'offrir un rendement plus stable que les autres Fonds équilibrés FMOQ. Il a été conçu pour les investisseurs qui ne veulent pas être trop exposés aux risques des actions.

Ce Fonds détient généralement environ 30 % d'actions; en contrepartie, il est plus exposé au marché obligataire. Son portefeuille d'obligations est toutefois de plus courte durée (4 ans actuellement) pour éviter d'être trop pénalisé lorsque les taux fluctuent à la hausse. Il contient aussi plus d'obligations de sociétés qui offrent un rendement supérieur aux obligations gouvernementales, tout en ayant tendance à en offrir un meilleur, surtout en période de reprise économique, soit lorsque les taux d'intérêt commencent à monter et que les taux de défaut (faillites) sont plus faibles. **Le Fonds sera tout de même affecté négativement pendant la remontée des taux, mais il offre moins de risque relié au marché boursier que les autres Fonds équilibrés.**

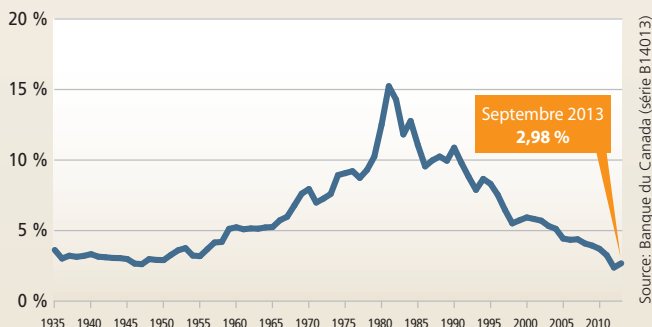
CONCLUSION

Les hausses de taux n'affectent pas tous les Fonds FMOQ de la même façon. Maintenant qu'il est possible de savoir comment ils sont exposés au marché obligataire, il est préférable d'en discuter avec votre conseiller.

N'oubliez pas qu'une bonne diversification demeure toujours recommandable, car rien n'est jamais certain lorsqu'il est question des perspectives économiques et financières... même en ce qui a trait aux hausses des taux.

* La durée représente l'échéance moyenne des obligations en tenant compte des coupons qui seront perçus avant l'échéance.

Rendement à échéance
Obligations canadiennes de plus de 10 ans
Depuis 1935



IDENTITÉ CORPORATIVE RENOUVELÉE CHEZ FONDS FMOQ

UNE NOUVELLE DÉNOMINATION SOCIALE

Afin de mieux refléter la diversité de l'offre globale de produits et services financiers qui a été grandement bonifiée depuis la constitution de la Société, en 1997, de même que son approche distinctive axée sur du service-conseil par des conseillers qui ne sont pas rémunérés à commission, Les Fonds d'investissement FMOQ inc. porte désormais le nom de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

Beaucoup de chemin a été parcouru depuis le début des activités de la Société, en 1997, alors qu'elle était uniquement et seulement le distributeur des Fonds FMOQ. Ce n'est plus du tout le cas maintenant, car la clientèle peut investir dans l'ensemble des autres familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché et acquérir des produits d'Épargne Placements Québec ainsi que des certificats de placement garanti (CPG) de diverses institutions financières. En plus, les clients ont également accès à un service courtage de plein exercice par le biais d'un partenariat avec Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Afin de répondre aux attentes des clients relativement avancés dans leur phase d'accumulation d'épargne et qui souhaitent laisser la gestion au quotidien de leurs avoirs à des spécialistes, un service de gestion privée de portefeuilles a été mis sur pied et est offert par le biais d'une société-sœur, soit la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc.

Outre le volet investissement, les clients peuvent bénéficier de services de planification financière, d'analyse aux fins de l'incorporation, d'un vaste éventail de produits financiers comme les Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), études (REEE) et invalidité (REEI), le Compte d'épargne libre d'impôt (CELI), le Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), le Compte de retraite immobilisé (CRI), le Fonds de revenu viager (FRV), le Régime de retraite individuel (RRI), etc.

Les membres de l'équipe assument aussi un rôle-conseil de plus en plus important en matière de structuration d'un portefeuille de placement (fondée sur le profil de l'investisseur), de planification budgétaire, de planification de la retraite, de constitution de compagnie, etc. L'expertise financière de ces professionnels étant très sollicitée, il fallait que la dénomination sociale reflète mieux cette évolution et cette réalité. La Société compte également consacrer d'importantes ressources au cours des prochaines années afin de bonifier encore son offre de service à ce niveau et ainsi répondre d'une façon plus complète aux attentes de sa clientèle.

Ce changement de nom était donc devenu essentiel afin de bien véhiculer l'ensemble des services offerts par la Société à la communauté médicale québécoise.

UNE IDENTITÉ VISUELLE PLUS CONTEMPORAINE

Le changement de nom a été renforcé par l'adoption d'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble des sociétés du holding Société de services financiers Fonds FMOQ inc. En effet, cette dernière met en évidence le nouveau logotype des Fonds FMOQ qui a été rafraîchi et qui conserve cependant, de façon stylisée, le symbole par excellence du lien étroit et indéfectible avec la FMOQ, le caducée d'Asclépios (mythologie grecque) ou d'Esculape (mythologie romaine), héros guérisseur devenu dieu de la santé et de la médecine.

Plus contemporain, le logotype est constitué de quatre diagonales ascendantes en avant-plan qui évoquent un mouvement vers le haut illustrant une progression continue ainsi qu'une détermination à faire toujours mieux. Il en va de même du choix d'une typographie structurée et professionnelle qui se veut résolument moderne et énergique.

Les Fonds FMOQ, qui en sont à leur 34^e année d'existence, jouissent d'une très grande notoriété et revêtent une valeur symbolique inestimable aux yeux des clients qui y sont très attachés. La nouvelle identité visuelle préserve cet acquis.



SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

**POUR UNE OFFRE
SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT
AVEC NOUS I**

Montréal : 1 855 327-6166
Québec : 1 855 657-3248



PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

Voici des éléments d'intérêt pour bien préparer la fin de 2013.

PRODUITS LIÉS AUX ENFANTS

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE)

Vous tirerez le maximum des incitatifs gouvernementaux (subvention de 20 % au fédéral et 10 % au provincial au minimum) en cotisant 2 500 \$ durant l'année civile. Les 60 premiers jours de l'année suivante ne sont pas admis contrairement au REER.

Vous pouvez aussi rattraper (une année à la fois) les subventions pour toutes les années où vous n'avez pas obtenu le maximum.

Souvenez-vous que les cotisations faites en début d'années profiteront davantage des subventions et du report d'impôt sur les rendements.

PRESTATION UNIVERSELLE POUR LA GARDE D'ENFANTS (PUGE)

Vérifiez votre inscription, qui n'est pas automatique, à cette prestation si vous avez des enfants de moins de 6 ans.

CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS À DES DÉPENSES ADMISSIBLES

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS PHYSIQUES DES ENFANTS

Vous obtenez, lors de la production de votre déclaration de revenus fédérale, un crédit d'impôt non remboursable de 15 % de vos dépenses admissibles, payées dans l'année civile, pouvant atteindre 500 \$ par enfant de moins de 16 ans, soit une économie fiscale maximale de 75 \$ par enfant.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS ARTISTIQUES DES ENFANTS

Depuis 2011, vous pouvez obtenir 15 % d'un montant maximal de 500 \$ de dépenses admissibles, payées dans l'année civile, par enfant de moins de 16 ans au fédéral seulement.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais d'examen nécessaires à l'obtention d'un statut professionnel, d'un permis ou d'une licence (admission au Collège des médecins exclue) et les frais accessoires (matériel d'examen, carte d'identité, etc.) sont admissibles à compter de 2013.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Le devancement de frais médicaux importants en fin d'année vous permettra de bénéficier d'une économie fiscale dès le printemps 2014 (aucun plafond de dépenses admissibles pour personne à charge en 2013).

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DONS DE BIENFAISANCE

Vous pouvez effectuer vos dons en liquidité ou en titres admissibles : actions, obligations ou fonds de placement.

L'utilisation de titres admissibles se fera sans inclusion du gain en capital à votre revenu, qui est préférable à la vente du titre pour donner de la liquidité ensuite.

Devancez vos dons prévus en début 2014 à la fin de l'année 2013 pour bénéficier plus rapidement du crédit d'impôt et obtenir un taux de crédit supérieur après un total de plus de 200 \$ (29 % plutôt que 15 % au fédéral et 24 % au lieu de 20 % au provincial).

D'ailleurs, depuis le 21 mars 2013, il est possible d'obtenir un crédit supplémentaire à certaines conditions.

FRAIS DE PLACEMENT/COTISATIONS PROFESSIONNELLES

Assurez-vous d'effectuer vos paiements avant la fin de l'année afin de pouvoir les déduire de vos revenus.

FRAIS D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES LOCATIFS

Devancez les frais les plus importants pour les déduire des revenus locatifs ou commencer leur amortissement fiscal dès 2013.

PRODUITS LIÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-INVALIDITÉ (REEI)

Vous tirerez le maximum des incitatifs gouvernementaux en cotisant idéalement en début d'année. Les 60 premiers jours de l'année suivante ne sont pas admis contrairement au REER.

Il est également possible de réclamer les subventions depuis la création du régime.

RÉGIMES FISCAUX

CONTRIBUTION AU REER DU CONJOINT

Planifiez vos retraits en tenant compte de la règle des « trois 31 décembre ». En d'autres mots, les cotisations au REER de votre conjoint doivent y demeurer au moins trois 31 décembre consécutifs afin d'éviter d'inclure ces retraits dans les revenus du cotisant.

Faites vos contributions au REER du conjoint avant la fin de l'année pour accumuler un premier 31 décembre.

COTISATION REER SI VOUS AVEZ ATTEINT 71 ANS EN 2013

C'est votre dernière chance de contribuer dans un REER à votre nom, vos REER devant être transformés avant le 31 décembre de cette année. Les 60 premiers jours de 2014 ne sont plus disponibles pour vous.

Faites une cotisation excédentaire au REER en décembre si vous avez des revenus gagnés en 2013. Cette cotisation sera soumise à un impôt spécial de 1 % pour un mois seulement et deviendra déductible dès janvier prochain. Ceci vous permettra probablement d'obtenir un remboursement d'impôt supérieur à l'impôt spécial. N'oubliez toutefois pas de tenir compte de votre solde de cotisations excédentaires déjà accumulées.

TRANSFORMATION DE VOS REER SI VOUS AVEZ ATTEINT 71 ANS EN 2013

Utilisez l'âge du conjoint le plus jeune pour établir le retrait minimal du FERR et réduire ainsi les retraits obligatoires.

PLANIFICATION DE VOS RETRAITS FERR EN 2014

Si vous prévoyez des retraits importants l'année prochaine, vérifiez la pertinence de les répartir sur deux années fiscales (2013 et 2014) afin de profiter de paliers d'imposition inférieurs et de réduire les impacts sur votre pension de Sécurité de la vieillesse.

Si vous remboursez déjà complètement votre pension de Sécurité de la vieillesse, peut-être devriez-vous devancer les retraits prévus en 2014 surtout s'ils sont imposés au même taux marginal.

COTISATION AU COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

La cotisation pour l'année 2013 est fixée à 5 500 \$. Depuis la création du régime en 2009, il est possible d'avoir versé une somme totale de 25 500 \$ (4 années x 5 000 \$ + 1 année x 5 500 \$). Rappelez-vous que les sommes non versées sont cumulatives et peuvent être cotisées en tout temps.

PLACEMENTS

UTILISATION DES GAINS OU PERTES EN CAPITAL

La révision de vos portefeuilles de placements non enregistrés vous permettra de tirer le meilleur parti de vos gains et pertes en capital.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital deviendra alors une perte nette en capital et pourra être reporté contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2010, 2011 et 2012) ou conservé pour réduire les gains en capital des années futures.

Votre perte en capital deviendra toutefois une perte apparente si vous disposez d'un bien à perte et que vous, votre conjoint ou une société contrôlée par l'un de vous deux achète un bien identique au cours de la période comprise entre 30 jours avant et après la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsqu'il y aura disposition du bien par le nouvel acquéreur.

TRANSFERT DES PERTES LATENTES ENTRE CONJOINTS

Il est possible, avec un peu de planification, de faire en sorte qu'un conjoint ayant un taux d'imposition marginal supérieur puisse utiliser les pertes latentes de son conjoint à l'encontre de ses gains en capital.

ACHAT DE FONDS DE PLACEMENT NON ENREGISTRÉS

Reportez l'achat en début d'année pour éviter les distributions de fin d'année, s'il y a lieu.

IMPORTANT GAIN EN CAPITAL À RÉALISER

Retardez la transaction en début d'année pour bénéficier d'un report d'impôt pouvant atteindre 16 mois.

AUTRES

ACOMPTES PROVISIONNELS

Si les montants versés diffèrent de ceux prévus sur les avis reçus, revérifiez vos calculs et assurez-vous que vos revenus ne sont pas supérieurs à l'évaluation de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec. Cela vous évitera les intérêts et pénalités coûteux.

IMPÔT MINIMUM DE REMPLACEMENT

Si vous avez un solde d'impôt minimum à récupérer, assurez-vous que les impôts exigibles seront suffisants si 2013 est la septième et dernière année pour récupérer le solde qui vous est dû.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos conseillers pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou encore pour discuter de toute question de nature économique et financière. Les quelques minutes que vous consacrerez à cette démarche vous seront assurément très profitables !

UN OUTIL D'INFORMATION À VOTRE PORTÉE

Depuis le lancement en 2012 du portail d'information et de diffusion en ligne CyberStudio Fonds FMOQ, son contenu s'est enrichi de plusieurs conférences et de capsules d'information sur des sujets d'intérêt, et plus de mille personnes se sont rendues sur le portail afin de s'y inscrire.

Outil bien de son temps, CyberStudio a l'ambition de devenir une porte d'entrée unique, sans contrainte de temps ni de lieu, sur un large éventail d'information relevant des domaines de la finance, de la planification financière, de la gestion de cabinet et plus encore. À titre d'exemple, nous rendons disponibles sur le portail l'ensemble de nos conférences présentées dans le cadre de notre programme annuel, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes peuvent accéder à leur contenu, et ce, sans avoir à se déplacer. Nous y ajoutons également des capsules d'information exclusives qui traitent des sujets particulièrement pertinents pour les médecins, à savoir la pratique médicale en société, la planification financière pour les médecins en début de carrière, les groupes de médecine de famille (GMF), les activités médicales particulières (AMP), la gestion des ressources humaines et autres.

Gratuit, CyberStudio est ouvert aux clients des Fonds FMOQ ainsi qu'à l'ensemble des médecins omnipraticiens et optométristes du Québec. Le contenu multimédia du portail, qui combine la vidéo à la présentation PowerPoint utilisée par le conférencier, vous permet de suivre nos diverses conférences comme si vous y étiez. De plus, un onglet « Bibliothèque » vous donne accès à différents documents, dont la présentation du conférencier et, dans certains cas, à d'autres éléments complémentaires. Aussi, afin de vous permettre de valider votre bonne compréhension du contenu diffusé, un questionnaire facultatif, dont la correction se fait en direct, est disponible pour plusieurs présentations.

Pour faciliter l'utilisation, une vingtaine de conférences déjà en ligne ont été regroupées en cinq thématiques générales :

- 1) Information économique et financière** – *Des présentations variées faisant partie de notre programme annuel de soirées-conférences*
 - Les assurances : Comment et combien ?
 - Succession – Notions de base
 - Conciliation emploi-famille
 - Les perspectives économiques 2013
 - Le contexte du vieillissement démographique dans le Québec de demain
 - Les défis économiques du Québec
- 2) Planification financière** – *Des capsules d'information pour l'organisation de vos finances*
 - Comprendre la planification financière
 - Le décaissement à la retraite
 - La pratique médicale en société
- 3) Produits et services financiers** – *De l'information sur différents régimes financiers offerts sur les marchés*
 - Le REER
 - Le REEE
 - Le CELI
- 4) Produits et services financiers Fonds FMOQ** – *La description de produits et services offerts par nos sociétés ainsi que leurs caractéristiques et avantages*
 - Service de Gestion privée Fonds FMOQ
 - Les Fonds FMOQ
- 5) Gestion de cabinet** – *Des présentations d'ordre général pour vous guider et vous supporter dans la gestion de votre pratique ou de votre cabinet médical*
 - Les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM)
 - Les groupes de médecine de famille (GMF)
 - Les activités médicales particulières (AMP)
 - Capsule d'information pour les médecins en début de carrière
 - La gestion du personnel : les obligations de l'employeur et des employés
 - La pratique médicale en société



Sachez que d'autres capsules d'information viendront enrichir progressivement les cinq volets présentés.

Si vous n'avez pas encore découvert CyberStudio et que vous souhaitez le faire, nous vous invitons à accéder au contenu du portail en trois étapes suivantes :

1) SE CONNECTER : rendez-vous à notre site Internet (www.fondsfmoq.com) et cliquez sur le bouton « CyberStudio », qui se trouve à droite de la page d'accueil, ou bien connectez-vous directement au portail à l'adresse : www.cyberstudio.fondsfmoq.com.

2) S'IDENTIFIER : entrez votre nom d'utilisateur (votre numéro de pratique ou votre numéro de client) et votre mot de passe (votre date de naissance dans le format AAAAMMJJ). Les instructions détaillées en matière de votre identification sont disponibles à la page de connexion du portail. Si vous n'arrivez pas à vous connecter, veuillez communiquer avec nous au cyberstudio@fondsfmoq.com, nous nous ferons un plaisir de vous aider à compléter cette étape.

3) VISIONNER : une fois l'identification complétée, vous accéderez à la page d'accueil du portail et verrez la liste des conférences disponibles. Sélectionnez celle qui vous intéresse et cliquez sur « M'inscrire à ce cours » et « Accéder à ce cours ». Votre inscription étant terminée, il suffit de cliquer dans le carré « Exposé » pour visionner la conférence choisie. Veuillez noter que vous pouvez vous inscrire à autant de cours que vous souhaitez et les suivre à votre rythme.

À la fois utile et convivial, CyberStudio apparaît comme une méthode nouvelle de communication, une solution technologique bien adaptée aux demandes de notre clientèle qui désire choisir elle-même le moment de consulter telle ou telle présentation et la suivre à sa guise, une caractéristique particulièrement appréciée de ceux et celles qui vivent en-dehors des régions de Montréal et de Québec. Ainsi, grâce à cette plateforme, vous êtes de plus en plus nombreux à profiter de nos activités, peu importe votre lieu de résidence et votre horaire de travail.

Malgré les avantages indéniables de cette communication « dématérialisée », notre souhait premier est de garder un contact humain avec vous. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous pour nous transmettre non seulement vos commentaires et vos suggestions, mais également des sujets que vous désirez découvrir sur CyberStudio.

VOICI UNE PROMOTION JUSTE À TEMPS POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES...

LE REEE : UN CADEAU DE NOËL PLEIN DE BON SENS ET DE BONS SENTIMENTS...

D'ici au 20 décembre 2013, lorsque vous ouvrirez un **nouveau** régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un enfant qui vous est cher, nous bonifierons son compte de 100 \$, en autant que vous y versiez un minimum de 1 000 \$ dès l'ouverture.

Ce nouveau compte servira de « tirelire » à l'enfant et vous pourrez continuer d'y verser d'autres cadeaux au cours des prochaines années. Les sommes ainsi déposées fructifieront à l'abri de l'impôt et seront bonifiées par des subventions des gouvernements fédéral et provincial. Un jour, ce pécule servira à financer les études postsecondaires de cet enfant, de quoi faire durer longtemps la magie de Noël.



INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- En plus de verser annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

Votre société est déjà constituée ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale. Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à une de ces questions, ou si vous avez un doute quant aux réponses à certaines d'entre elles, n'hésitez pas à nous consulter. Cette démarche avisée vous permettra de faire des choix judicieux.

LE CONCEPT IMPRÉCIS DE « MÉDECIN »

Jusqu'à la fin du Moyen Âge, toutes les villes de France ont compté des corporations de chirurgiens-barbiers et d'apothicaires en même temps que des collèges de médecins, une situation révélatrice des contradictions sociales de l'époque.

À la suite des bouleversements générés par les guerres de Religion, la monarchie française s'est appuyée sur sa structure très centralisée pour affirmer, en particulier sous Louis XIII, le pouvoir de l'archiatre, le médecin du roi. « Promu » inspecteur des corporations de chirurgiens-barbiers et d'apothicaires dont il contrôlait les activités et celles de leurs membres, il veillait notamment à l'application, dans le domaine de la santé, des mesures liées à la révocation de l'édit de Nantes, un édit de tolérance signé par le roi Henri IV et révoqué par l'édit de Fontainebleau, sous le règne de Louis XIV. En reconnaissant entre autres la liberté de culte aux protestants, l'édit de Nantes a mis un terme à la période trouble de la guerre des Religions.

D'autres États européens ont créé un réseau de corporations médicales, de sorte que le contrôle de l'exercice des professions et des activités de santé s'est affirmé de multiples façons, selon les caractéristiques politiques et les marges de manœuvre dont jouissaient les monarques des régions concernées.

En dépit des structures et des filtres sociaux mis en place, la définition du concept de « médecin » ne s'est pas pour autant précisée, de sorte que la désignation référait essentiellement à la reconnaissance du succès thérapeutique des professionnels de la santé, et ce, bien souvent sans lien avec la possession d'un titre et la sanction des différents systèmes de contrôle implantés.

Cette situation était observable à tous les échelons de la société, incluant les cours qui faisaient appel aux guérisseurs de renom lorsque les médecins du roi ne parvenaient pas à soigner leurs malades.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. Histoire du Médecin, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.



VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR et CELI autogérés
Compte au comptant
Courtage de plein exercice

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Le comité de la politique monétaire américaine a pris le marché par surprise le 18 septembre dernier où Ben Bernanke a annoncé qu'il ne diminuerait pas les quantités d'achat mensuel d'obligations américaines et de titres hypothécaires, et ce, tout en réitérant que la politique de taux à court terme restera dans la fourchette de 0 à 0,25 % tant et aussi longtemps que le taux de chômage sera supérieur à 6,50 %. Malgré cela, l'économie américaine s'est améliorée et tôt ou tard, la Fed devra ralentir et même arrêter son programme d'assouplissement monétaire. Nous sommes d'avis que, si l'économie américaine continue de s'améliorer, la tendance haussière des taux d'intérêt continuera.

Au cours de l'été, les craintes d'un ralentissement du programme d'assouplissement monétaire de la Réserve fédérale (Fed) se sont fait ressentir dans les pays émergents où plusieurs ont vu leurs devises être fortement dévaluées. Les propos de M. Bernanke, le 18 septembre, ont eu un effet de soulagement spontané sur les devises et indices boursiers des pays émergents.

En Europe, ce fut un trimestre relativement tranquille, un premier été depuis 2010 où la zone euro n'était pas en crise, ceci en partie grâce aux chiffres économiques encourageants. Les élections en Allemagne où Angela Merkel a gagné son pari et restera chancelière sont aussi un signe positif pour la stabilité économique du vieux continent.

Les Japonais ont reçu une bonne nouvelle alors qu'ils ont été choisis pays hôte des Jeux olympiques en 2020. Cette nouvelle coïncide avec les objectifs de réforme structurelle et de croissance économique du gouvernement japonais.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Après avoir laissé entendre un ralentissement d'assouplissement monétaire au mois de mai, la Fed a décidé de ne pas modifier sa politique hyperexpansionniste lors de sa dernière communication du 18 septembre. Les directeurs de la Fed demeurent clairs sur le fait que les politiques actuelles resteront en place tant que les indicateurs économiques phares n'auront pas atteint leur cible. De plus, le retrait de Larry Summers comme candidat pour remplacer Ben Bernanke laisse Janet Yellen en tête de liste comme la favorite pour lui succéder. Ces événements ont renversé la tendance haussière des taux d'intérêt pour faire place à un rallye dans le marché obligataire.

Au Canada, la Banque du Canada est restée encore une fois sur les lignes de côté et a laissé son taux directeur inchangé à 1,00 %. Stephen Poloz, le nouveau président de la Banque du Canada, a fait quelques apparitions sans faire réagir les marchés, se faisant rassurant sur l'économie mondiale et le marché immobilier canadien.

Mario Draghi et la Banque centrale européenne (BCE) ont laissé leur taux inchangé à 0,50 % et ont réaffirmé leur intention de garder les taux d'intérêt bas pour une période prolongée afin de favoriser la croissance dans la zone euro.

MARCHÉS BOURSIERS

Les principaux indices mondiaux ont maintenu leur tendance haussière au cours du dernier trimestre. La majorité des marchés boursiers ont connu une progression entre 5 % et 10 %. Dans le secteur des télécommunications, le géant américain Verizon a décidé de ne pas installer ses opérations au Canada, ce qui a enlevé la pression sur les compagnies canadiennes comme Bell, Telus et Rogers qui auraient perdu des parts de marché. De plus, les secteurs financiers ainsi que de la consommation ont produit de très bons rendements.

À L'HORIZON

Les Banques centrales resteront accommodantes jusqu'à ce que les cibles économiques d'inflation et d'emploi soient atteintes. L'emploi est en progression, les demandes d'assurance emploi sont en baisse et sont revenues au niveau d'avant la crise de 2008, et la consommation des ménages est en hausse. Notre principal scénario économique reste inchangé : nous misons sur l'expansion économique, ce qui est favorable aux marchés des actions. Considérant ces perspectives ainsi que les facteurs fondamentaux de l'évaluation des classes d'actifs, nous avons accru notre exposition aux actions, car nous anticipons des rendements positifs pour ces titres au cours de la prochaine année. Nous continuons de privilégier les actions au détriment des obligations.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 27 SEPTEMBRE 2013

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,89	0,86	0,89	0,75	0,87	1,96	2,62	3,17	10,014
■ Équilibré conservateur*	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9,962
■ Omnibus	9,50	8,87	6,22	6,35	5,83	5,89	5,64	6,95	23,145
■ Fonds de placement	10,85	9,63	5,02	4,84	5,04	5,51	5,65	7,37	24,068
■ Revenu mensuel	10,01	8,71	7,22	8,84	7,38	s.o.	s.o.	5,75 (06.10.06)	10,694
■ Obligations canadiennes	-2,18	1,12	2,87	3,67	4,68	4,26	s.o.	5,04 (16.03.01)	11,187
■ Actions canadiennes	10,35	9,30	5,16	6,73	4,72	7,42	7,89	8,39 (31.05.94)	21,509
■ Actions internationales	27,20	20,50	11,46	8,99	5,86	3,83	2,14	3,22 (31.05.94)	9,828

* Conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable, nous ne pouvons publier le rendement d'un Fonds pendant une période de 12 mois suivant la date de sa création.

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,94 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2013

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
Monétaires canadiens	0,71 %	■ Monétaire	0,46 %
Équilibrés canadiens	2,17 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,09 %
Équilibrés	2,24 %	■ Placement	1,09 %
Obligations canadiennes	1,28 %	■ Obligations canadiennes	1,09 %
Actions canadiennes	1,96 %	■ Actions canadiennes	1,09 %
Actions mondiales	2,42 %	■ Actions internationales	1,09 %

* Source : Morningstar ** En fonction de l'harmonisation des taxes au 1^{er} janvier 2013.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSILIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	27.09.13	Écarts	28.06.13	Écarts	30.03.13	Écarts	31.12.12	Écarts	28.09.12
S&P/TSX (Toronto)	4,3 %	12 844,08	5,9 %	12 129,00	-4,9 %	12 749,90	2,5 %	12 433,53	0,9 %	12 317,46
S&P 500 (New York) **	23,4 %	1 742,99	3,2 %	1 689,10	6,0 %	1 593,73	12,3 %	1 418,95	0,5 %	1 412,50
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	27,7 %	1 891,46	9,7 %	1 723,81	1,4 %	1 700,49	6,6 %	1 595,87	7,7 %	1 481,57
DEX Univers (obligations canadiennes)	-1,4 %	879,00	0,0 %	879,00	-2,4 %	900,20	0,7 %	894,00	0,3 %	891,40

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Conseil et Investissement Fonds FMOQ Inc. offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

Régime offerts

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

Courtage en valeurs mobilières⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

Service de Gestion privée⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

Service de facturation **NOUVEAU**

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

⁽⁷⁾ offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société-sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

Montréal

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet

www.fondsfoq.com

Courriel

info@fondsfoq.com

